

Demande d'exonération des droits de scolarité

Date limite de dépôt de dossier : **22 novembre**

Les doctorants ne complètent pas ce formulaire mais doivent contacter le SFD : <https://etudes-doctorales.univ-paris-diderot.fr/presentation-de-linstitut-des-etudes-doctorales>

Diplôme préparé et discipline (ex. : L3 lettres modernes, ...) :

Année universitaire :

20 __ / 20 __

Composante (ex. : UFR de Linguistiques, ...) :

N° d'étudiant (figurant sur la carte) :

Nom de famille : Prénom :

Nom d'usage : Date de naissance : / /

Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville : Téléphone :

Mail (obligatoire) :

Motif de la demande (à remplir par l'étudiant) :

- ☐ Situation sociale
- ☐ Travailleur privé d'emploi
- ☐ Réfugié politique
- ☐ Autre - précisez :

Partie réservée à l'administration

Avis sur la demande :

Favorable ☐ Défavorable ☐

Montant du versement €

Fait à Paris le :

Signature :

Remboursement effectué le :

Je demande le remboursement des droits principaux de scolarité.

Nom du titulaire du compte sur lequel sera effectué le remboursement :

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de remboursement et des pièces à fournir dont la liste ci-après et certifie l'exactitude des renseignements communiqués.

Fait à Paris le :

Signature de l'étudiant :

Même si le destinataire du paiement n'est pas l'étudiant

Formulaire à envoyer **accompagné des pièces listées au verso** à :

- Etudiant inscrit en [UFR Médicale](#) : Université Paris Diderot - **UFR Médecine** - 16 rue Huchard - 75018 PARIS
- Etudiant inscrit à une [autre formation](#) que ci-dessus : Université Paris Diderot - **DEF** - Bâtiment Lamarck A - 75205 Paris Cedex 13

Liste des pièces à joindre OBLIGATOIREMENT

1. Lettre explicative de la situation sociale
2. Photocopie de la carte d'étudiant
3. Photocopie de la quittance des droits acquittés
4. Relevé d'identité bancaire agrafé sur une feuille de format A4. Le **numéro IBAN** doit impérativement figurer sur le RIB ainsi que le nom, prénom et adresse du titulaire du compte. *Veuillez noter que le remboursement ne peut pas être effectué sur un compte de Livret A.*
5. Selon la situation :
 - situation sociale
travailleur privé
d'emploi & autres :
 - photocopie de toutes les pages du dernier avis d'imposition ou de non-imposition
 - photocopie de toutes les pages du dernier avis d'imposition ou de non-imposition des parents
 - photocopie de la dernière fiche de paye
 - photocopies des derniers contrats de travail
 - attestation de Pôle emploi
 - photocopie des justificatifs de revenus
 - photocopie de la dernière quittance de loyer ou original de l'attestation sur l'honneur
 - photocopie du livret de famille
 - photocopie de l'attestation APL ou ALS et autres prestations de la CAF (Caisse d'Allocation Familiale)
 - certificat médical de la médecine préventive
 - justificatif de reconnaissance MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
 - toute pièce que vous jugez utile de joindre
 - réfugié politique :
 - photocopie de toutes les pages du dernier avis d'imposition ou de non-imposition
 - photocopie des justificatifs de revenus
 - photocopie de la carte de résident

Conditions de remboursement

La demande d'exonération est soumise à une Commission d'exonération.

Suite à la recrudescence du nombre de chèques impayés et dans le cadre d'une inscription administrative dont le paiement a été réglé par chèque bancaire, le traitement du dossier de demande de remboursement s'effectue en plusieurs étapes :

- délai de 60 jours, à compter de la date de l'inscription administrative payée, permettant à la DEF de s'assurer que le chèque de votre inscription n'a pas eu de rejet par la banque
- puis envoi d'un mail par la scolarité générale vous notifiant la décision de remboursement
- enfin un délai de 7 à 60 jours, à compter de la date du courrier postal précédemment mentionné, pour que le montant du remboursement apparaisse sur votre compte bancaire.